



**EXPERT(E)
EN GESTION
D'ACTIFS**

PRAM

**2019
2020**

VAE

**Validation des Acquis
de l'Expérience**

RNCP N° 31195

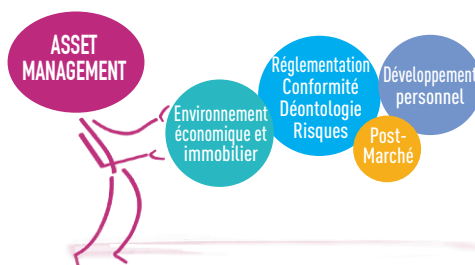
(RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES)

NIVEAU 7 (FRANCE / EUROPE)

CPF N° 247492/102827

(COMPTE PERSONNEL DE FORMATION)

www.afgformation.fr



NOTRE OFFRE

LE PRAM « Expert(e) en gestion d'actifs » : CERTIFICATION RNCP DE NIVEAU 7

Depuis 2001, le PRAM, formation certifiante « d'Expert(e) en gestion d'actifs », accompagne l'ensemble des acteurs du métier à tout moment de leur vie professionnelle.

QUEL OBJECTIF ?

Vous avez au moins trois années d'expérience professionnelle acquises au cours d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en lien avec le secteur de la gestion d'actifs et vous souhaitez faire valider cette expérience par le diplôme « d'experte(e) en gestion d'actifs » délivré par AFG Formation.

QUELLES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ ?

AFG Formation demande un des pré-requis parmi la liste suivante :

- Certification Niveau II.
- Niveau Bac à Bac+2 avec 5 années minimum d'expérience. Le(la) candidat(e) passera aussi un entretien oral face à un jury composé de le(la) responsable pédagogique de la certification et d'un(e) professionnel(le) intervenant au sein de cette certification
- La certification, elle-même, obtenue lors de promotions antérieures

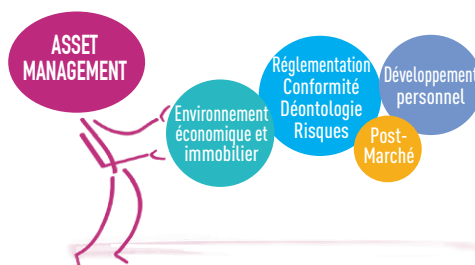
QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

AFG Formation propose un accompagnement individuel comprenant :

- Une réunion de positionnement et d'aide au candidat
- Un accompagnement méthodologique : 2 séances d'1 heure
- Un suivi individuel du dossier : 4 heures à répartir et sous différents formats (mail/tél/RDV)
- 1 session de validation en blanc: 3 heures
- 1 session de validation devant un jury : 1 heure

EXEMPLE DE REFERENTIEL DE COMPETENCES

VOTRE POSTE (DATES ET DURÉE)		<ul style="list-style-type: none"> - Responsable du contrôle interne - De 01/2012 à nos jours
COMPÉTENCES ACQUISES POUR Y ACCÉDER : FORMATION ET EXPÉRIENCE		<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'investigation - Utilisation de l'ensemble des connaissances réglementaires en gestion d'actifs - Aisance rédactionnelle - Sens relationnel
ENCADREMENT PERSONNES : NOMBRE ET NIVEAU		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de personnes :</i> - <i>Niveau du personnel encadré :</i> - Type de diplômes - Nombre d'années d'expérience
MISSIONS PRINCIPALES		<ul style="list-style-type: none"> - Management de l'équipe de contrôle interne - Elaborer le plan de contrôle des risques opérationnels au sein d'une société de gestion - Mener des missions de contrôle auprès des collaborateurs de la société de gestion - Rédiger des rapports de conclusion
A CHAQUE MISSION	ACTIVITÉS PRINCIPALES	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement, contrôle, détermination et évaluation des objectifs, formation - Etablir des plannings de contrôle et relances - Mobiliser ses connaissances réglementaires et techniques - Echanger constructivement avec les collaborateurs contrôlés - Poser des diagnostics et des recommandations précises pour la résolution des anomalies
	CONNAISSANCES ACQUISE	<ul style="list-style-type: none"> - Management d'équipe - Conception procédures - Réglementation marchés financiers et gestion d'actifs - Relations professionnelles internes - Démarche de qualité et d'amélioration
	COMPÉTENCES ACQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Animer une équipe pour la mener à son objectif - Rigueur dans l'élaboration de procédures - Pédagogie lors des contrôles - Synthèse et anticipation



TARIFS VAE - PRAM

CERTIFICATION NIVEAU 7 D' « EXPERT EN GESTION D'ACTIFS »

	ADHÉRENTS (TTC)	NON-ADHÉRENTS (TTC)
POSITIONNEMENT DES CANDIDATS	NON FACTURÉ	
ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE	4 500 €	5 175 €
SUIVI INDIVIDUEL		
SESSION DE VALIDATION EN BLANC	NON FACTURÉ	
SESSION DE VALIDATION AVEC LE JURY	NON FACTURÉ	



L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, individualisée sous mandat ou collective via les Organismes de Placement Collectif (OPC). Ses adhérents sont les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurances, français et étrangers. L'AFG accueille aussi des « membres correspondants » représentatifs de l'écosystème de la gestion : avocats, cabinets de conseil, SSII, fournisseurs de données, succursales, dépositaires.



AFG Formation, filiale de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), a été créé en 2001 afin de concevoir et mettre en place des actions pédagogiques à la fois en formation initiale en coopération avec l'enseignement supérieur, et en formation continue avec :

Elle met en place des actions pédagogiques à la fois en formation initiale avec l'enseignement supérieur, et en formation continue avec :

- ◆ une formation certifiante de niveau 7, d'Expert(e) en gestion d'actifs : le PRAM
- ◆ des dispositifs innovants d'e-training pour préparer et réussir :
 - l'examen de **certification AMF** dont AFG Formation est co-certificateur avec le CFPB
 - les certificats **LCB-FT**, Abus de marché et MIF II/ESMA
- ◆ Des **séminaires** spécialisés et des parcours métiers sur les différentes techniques de la gestion d'actifs

Nos partenaires

Pour certaines formations, AFG Formation noue des partenariats avec des organismes reconnus pour leur expertise.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Responsable :
Hervé SOUFFI,
 h.souffi@afg.asso.fr
 Tél : 01 44 94 94 37

Sur notre site internet :
www.afgformation.fr

41, rue de la Bienfaisance
 75008 Paris
 Tél. : 01 44 94 94 00
www.afg.asso.fr

